Le mot du Maire

Chères Abergeoises, Chers Abergeois,

Je tiens tout d'abord à **remercier** ceux, qui par leur vote, **nous ont fait confiance** et assurer à l'ensemble des Abergeois que **nous œuvrerons pour le bien de tous**.

Je ne vais pas vous le cacher : **ce début de mandat est difficile**. Certes nous nous y attendions mais pas à ce point. Il n'y a eu **aucune passation de la part du maire sortant**, beaucoup de **chantiers et dossiers** ont été **laissés à l'abandon** dont notamment la préparation du budget.

Nous allons donc dans un premier temps **remettre de l'ordre** dans le fonctionnement de notre commune, effectuer les **travaux urgents**, établir les **tâches nécessaires et obligatoires**, lister les **actions à venir**, étudier les **besoins de chacun**. Dès **septembre** nous devrons commencer à travailler pour les 5 ans à venir afin de **réaliser nos projets**.

Je sais pouvoir compter sur **une équipe municipale**, consciente de la tâche à venir sur ces 6 premiers mois du mandat, **avec le sens du devoir et du respect**, deux qualités indispensables pour mener à bien leur mission d'élus. Ainsi, dès le 6 juillet, dans l'urgence, la commission finances n'a pas ménagé les réunions pour établir au plus juste le **budget 2020** en reprenant tous les comptes. Un **travail conséquent et fastidieux** réalisé avec **efficacité**. Je suis extrêmement fière de pouvoir travailler à leurs côtés.

Notre **secrétariat amputé de deux secrétaires sur trois** depuis juin (situation volontaire du maire sortant qui, jusqu'à très récemment, a toujours veillé au remplacement du personnel) a dû se réorganiser au plus vite dès notre début de prise de fonction. Une **nouvelle secrétaire**, abergeoise, sera à la disposition des administrés dès le **lundi 3 août** pour assurer l'accueil. Les **élus**, quant à eux, seront **mobilisés tout l'été** pour répondre aux demandes de chacun. A compter du 1er aout une **permanence des élus** se fera tous les **samedis matin** de **9h30 à 11h00** en mairie.

La **crise sanitaire** que nous subissons tous nous amène à réfléchir différemment sur les **priorités**. Plus que jamais **un soutien à nos ainés** ainsi qu'une **sécurité pour tous** deviennent des actes incontournables.

Notre **village** doit être **solidaire**, retrouver son âme et l'envie de se côtoyer. Même si les festivités sont suspendues en ce moment, nous cherchons des idées nouvelles afin que chacun puisse trouver une dynamique du « vivre ensemble ».

Des **commissions** sont d'ores et déjà en place afin de permettre à ceux qui le désirent de **s'investir dans la vie de notre commune**. Je compte sur votre envie de faire bouger les choses, vos idées, votre sens de la citoyenneté, pour **venir vous inscrire, en mairie ou via notre site**. et nous aider à rétablir une envie de bien vivre chez nous.

Rome ne s'est pas faite en un jour. Les chantiers, nombreux, s'ouvrent à nous. Je ne manquerai pas de vous **tenir au courant** de l'avancée des travaux, des projets commencés.

Très bel été à tous.

Joëlle Lepetz

Vos élus

LEPETZ Joëlle,
maire

AMPRINO Richard
1er adjoint

FERREIRA DE SOUZA Nicole
2ème adjointe

DUCREUX Philippe
3ème adjoint

VIVINE Serge
4ème adjoint

NOIROT Benjamin
Conseiller municipal délégué

SCORDO Rémi
Conseiller municipal délégué

ALBERTINI Michel
Conseiller municipal

BERNARD Eric
Conseiller municipal

GERRIET Charline
Conseillère municipale

GOUX Laurence
Conseillère municipale

HUMBERT Jean-Yves
Conseiller municipal

LOPEZ Lydia
Conseillère municipale

RUSCH Elodie
Conseillère municipale

VOISIN Jean-Marc
Conseiller municipal

Page Facebook

Il existe une **page Facebook sur la commune d'Abergement la Ronce** qui publie des informations de toutes sortes. Elle se **revendique** sur sa page d'accueil comme **émanant de la mairie** (comme on peut le constater sur la copie d'écran ci-contre.)

Nous tenons à préciser que cette page n'est en aucun cas gérée par la Mairie. Ceci s'apparente à une usurpation d'identité.

Cependant, cette **page** étant **populaire** et les **publications**, pour l'instant, présentant pour la plupart, un **intérêt général**, nous sommes **favorables** à sa continuation **mais** nous devons, pour cela, disposer d'un accès à la publication.

Nous **demandons** donc, à la personne **gérant** cette page, de se faire **connaître rapidement en Mairie** afin d'étudier ensemble l'avenir de cette page.

Pour vivre en harmonie

L'été est là et avec lui son cortège d'activités festives ou d'entretien. **Suite aux retours de plusieurs habitants,** nous rappelons quelques règles simples à observer pour que tout le monde puisse vivre en harmonie.

Les travaux : l'été est une période propice aux travaux, qu'il s'agisse des incontournables liés au beau temps comme la tonte ou la taille des haies, ou bien de travaux plus conséquents comme la pose d'un abri ou d'une piscine par exemple. Il y a des horaires simples à respecter :

- **du lundi au samedi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00**
- **les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00**

Et puis si vos travaux sont conséquents, n'hésitez pas à **prévenir vos voisins**. Ils seront certainement plus compréhensifs.

Les moments festifs : recevoir des amis quand il fait beau, c'est très agréable. Il n'est d'ailleurs pas rare que les soirées se prolongent et que les éclats de rire ou les fonds musicaux puissent engendrer **un niveau sonore un peu plus élevé que la moyenne**. De même, la présence d'une piscine est un élément favorisant la convivialité. **Sachons vivre ensemble** et prenons l'habitude, **dès 22 heures, de baisser le niveau sonore**. Et si la soirée vient à se poursuivre, pensons à ceux qui dorment autour de nous en baissant considérablement nos pollutions sonores. Ceci pour le bien de tous et une vie en société harmonieuse.

Vos problèmes de voisinage continuent malgré tout, pensez à la conciliation. Yves Lazzarini est à votre disposition : yves.lazzarini@conciliateurdejustice.fr

Le meilleur ami de l'homme : Il égaie notre quotidien et est source de nombreux de nos plaisirs. Mais ce qui pour nous est acceptable peut, très vite, devenir une gêne pour nos voisins, pour les habitants de la commune. En effet, il n'est rien de plus **désagréable** que de se promener tranquillement et, par inadvertance, **marcher dans des excréments** laissés sur le trottoir par des propriétaire qui ignorent certainement leur devoir quand ils promènent leur animal. De même, il n'est rien de plus désagréable que de se faire assaillir par un représentant de la race canine, **aboyant à tue-tête,** menaçant derrière une clôture, quand on déambule dans les rues de notre village. Et nous ne parlons même pas de ces animaux qui **jappent tout au long de la journée**. Toutes ces nuisances sont, bien sûr, **punissables par la loi** mais il existe des **mesures simples** à mettre en place, pour éviter d'en arriver là, comme promener son chien avec **un sac plastique** dans la poche pour **ramasser ses déjections** ou se rendre dans un club canin pour **éduquer son chien** si on ne souhaite pas utiliser un **collier anti-aboiements.**

Les trottoirs : nos trottoirs sont un **espace sécurisé pour la circulation des piétons**. Il n'est pourtant pas rare d'y voir des **voitures stationnées** laissant ainsi aux marcheurs un faible passage pour circuler. La plupart du temps, ces derniers passent sur la route, s'exposant ainsi à un **possible danger**. Et on sait tous que ces marcheurs peuvent être accompagnés d'une poussette ou de jeunes enfants… Nous **encourageons** vivement les propriétaires de ces véhicules soit à **se garer dans leur propriété**, soit à utiliser les **emplacements de parking disponibles** à proximité. Une réflexion est à l'étude quant à un marquage au sol. Mais, il n'y a pas que les voitures qui soient une gêne pour les piétons sur le trottoirs ; il y a également **les haies non-taillées** ou **les fruits tombés d'arbres** donnant sur la rue et bien souvent accompagnés de leur cortège de guêpes. Les personnes concernées savent ce qu'il leur reste à faire !

Cycles motorisés : C'est un moyen de locomotion signe de liberté pour les jeunes. Leur nombre varie suivant les années. Il se trouve qu'**en ce moment**, ils sont plutôt **nombreux dans le village** et leur utilisation s'accompagne, parfois, de **certaines incivilités** ou, à minima, d'un **manque de prise en compte d'autrui**. Allées et venues en pétaradant à toute heure, circulation sur des espaces enherbés de la commune… Un retour à un usage raisonné est nécessaire avant que d'autres moyens soient envisagés.

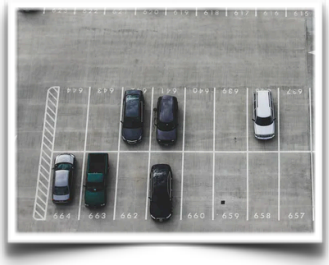

Rappel concernant le stationnement public : Il est **interdit** de laisser un véhicule en **stationnement** sur la chaussée, sur un emplacement de stationnement, ou dans un parking **plus de 7 jours.** Cette **durée** de 7 jours est un **maximum**, car elle peut être **inférieure** par **arrêté du maire** de la commune.

Carte « avantages jeunes »

Les inscriptions pour la carte "avantages jeunes" sont ouvertes **jusqu'au 30 septembre.**

- en se rendant en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat
- via un formulaire en ligne disponible sur notre site : https://tinyurl.com/aberge-carte-jeunes.

Cette carte est offerte par la Mairie à tous les jeunes de 10 à 25 ans, domiciliés à Abergement la Ronce.

Récompenses

Pour bénéficier de la **récompense** pour le passage en **6ème** ou l'obtention d'un **diplôme** jusqu'au **BAC**, vous devez vous **inscrire** en **mairie** ou par **mail** à mairie@abergement-la-ronce.fr.

Pour prétendre à cette récompense, il faudra fournir les documents suivants :

- un **justificatif d'identité** (carte d'identité ou livret de famille)
- un **justificatif du diplôme obtenu** (relevé de note par exemple)
- un **RIB**

Une cérémonie de mise à l'honneur de nos diplômés sera organisée en octobre si les conditions sanitaires le permettent.

Participation financière pour les activités des jeunes

Lors du conseil municipal du 31 juillet, les conseillers se sont prononcés en faveur d'une participation financière pour les enfants et adolescents (jusqu'à 18 ans) d'un montant de :

- **7€* par jour par enfant** fréquentant un centre aéré ou effectuant un séjour en colonie de vacances ;
- **55€* par enfant** pratiquant une activité extra-scolaire (une seule fois par an) ;
- **60€*** aux élèves fréquentant le collège ou le lycée et participant à un séjour linguistique ou à un voyage durant l'année scolaire.

** Ces sommes s'entendent « d'un montant maximal » et ne sauraient excéder le reste à charge des familles. Le principe de la rétroactivité n'est pas admis.*

A noter : la commune offre une participation de 100 € pour frais de scolarité pour les études post-bac jusqu'à 23 ans.

Jean Vossot a dirigé **la cérémonie du 14 juillet** au monument aux morts en présence d'élus et des pompiers de Saint-Aubin.

En l'absence de discours officiel, la **cérémonie** s'est limitée au **dépôt d'une gerbe** par **Juline** et **Kenzo**, deux jeunes enfants de la commune, ainsi qu'à **l'appel aux morts**.

Pour l'occasion, **Jean Vossot** a été épaulé par **Kenzo** qui a pris très au sérieux cette responsabilité de lister les noms de ceux du village « morts pour la France ». La cérémonie s'est terminée par un passage par le cimetière pour honorer les tombes des soldats.

Ce 14 juillet était aussi **l'anniversaire de la doyenne du village, Elise Lebœuf**. A **103 ans**, elle a le regard pétillant et toute sa tête.

Elodie Rusch, conseillère municipale, et Joëlle Lepetz, maire, lui ont rendu visite jeudi 16 juillet pour le lui souhaiter.

Une visite qui a rempli de joie la centenaire, en présence de sa fille, tout comme les chocolats qu'elle a trouvé délicieux.

Les Commissions

VOIRIE - RESEAUX DIVERS
ALBERTINI Michel (Responsable)
AMPRINO Richard
HUMBERT Jean-Yves
NOIROT Benjamin
VIVINE Serge
VOISIN Jean-Marc

BOIS - AFFOUAGE
NOIROT Benjamin (Responsable)
AMPRINO Richard
GOUX Laurence
VOISIN Jean-Marc

AFFAIRES SCOLAIRES ET JEUNESSE
DUCREUX Philippe (Responsable)
GERRIET Charline
LOPEZ Lydia
RUSCH Elodie
SCORDO Rémi

LOCATIFS
FERREIRA DE SOUZA Nicole (Responsable)
ALBERTINI Michel
AMPRINO Richard
VOISIN Jean-Marc

COMMUNICATION – INFORMATION
DUCREUX Philippe (Responsable)
FERREIRA DE SOUZA Nicole
GOUX Laurence
HUMBERT Jean-Yves
SCORDO Rémi

Investissez-vous dans la vie de votre commune : rejoignez une commission !

BATIMENTS
AMPRINO Richard (Responsable)
ALBERTINI Michel
FERREIRA DE SOUZA Nicole
NOIROT Benjamin
VIVINE Serge
VOISIN Jean-Marc

FOSSES - CHEMINS - AGRICULTURE
NOIROT Benjamin (Responsable)
AMPRINO Richard
BERNARD Eric
VOISIN Jean-Marc

SECURITE
BERNARD Eric (Responsable)
ALBERTINI Michel
AMPRINO Richard
NOIROT Benjamin
VIVINE Serge

FETES ET CEREMONIES
SCORDO Rémi (Responsable)
FERREIRA DE SOUZA Nicole
GERRIET Charline
LOPEZ Lydia
RUSCH Elodie

SPORT ET CULTURE
HUMBERT Jean-Yves (Responsable)
BERNARD Eric
DUCREUX Philippe
GOUX Laurence

CADRE DE VIE - SERVICES AINES - ASSOCIATIF
FERREIRA DE SOUZA Nicole (Responsable)
GERRIET Charline
GOUX Laurence
LOPEZ Lydia

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - DEVELOPPEMENT DURABLE - ENVIRONNEMENT
VIVINE Serge (Responsable)
GOUX Laurence
LOPEZ Lydia
RUSCH Elodie

Les commissions « Finances » et « Permanente d'appel d'offres » ne sont pas ouvertes au public.

FINANCES ET IMPOTS
LEPETZ Joëlle (Responsable)
AMPRINO Richard
FERREIRA DE SOUZA Nicole
HUMBERT Jean-Yves
SCORDO Rémi
VIVINE Serge

Commission PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES
LEPETZ Joëlle (Responsable)
ALBERTINI Michel
AMPRINO Richard
VIVINE Serge

Horaires ouvertures

Actuellement, la mairie est ouverte au public :

les **lundi** et **jeudi** de **16h00 à 18h30**

et

le **vendredi** de **8h30** à **11h30**.

A partir de la rentrée, de nouvelles plages seront mises en place.

Nous vous rappelons que **le port du masque est obligatoire** depuis le 20 juillet.

Permanences des élus

Abergeoises, Abergeois,
venez exposer vos idées, vos souhaits, vos problèmes
lors de la permanence de vos élus :

Chaque **samedi** de **9h30 à 11h30**

En mairie

à partir du 1er août.

Restez informés

N'hésitez pas à consulter le **site internet de la commune** :

https://www.ville-abergement-la-ronce.fr/
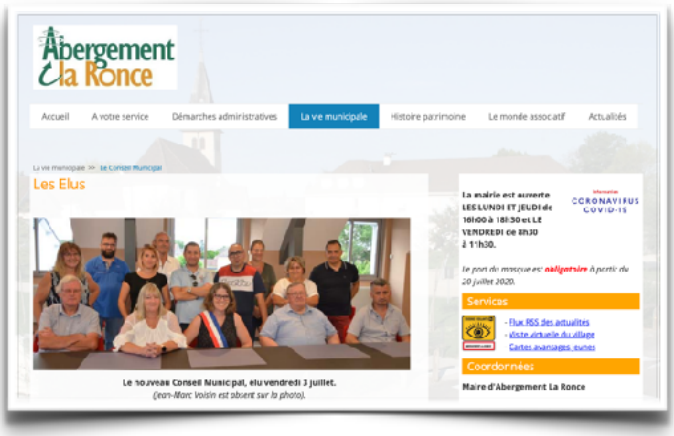
pour vous tenir informés des dernières actualités concernant votre commune.